

Clôture ajourée

65

Normes applicables à l'installation d'une clôture ajourée à plus de 80 %

LOCALISATION

- cour avant, avant secondaire, arrière ou latérale, à l'intérieur des limites du terrain (voir croquis 1, 2 et 3)

DISTANCE MINIMALE DE DÉGAGEMENT

- à 0,50 m d'une bordure de rue, de la chaussée d'une rue, d'un trottoir ou d'une piste cyclable (voir croquis 1)
- à 1,50 m d'une borne-fontaine (voir croquis 2)
- en coin de rue, conserver un triangle de visibilité libre de construction ou de végétaux à une hauteur de plus de 0,50 m (voir croquis 2)
- à l'extérieur des limites d'une servitude. À ce sujet, lisez attentivement votre contrat d'acquisition du terrain

MATÉRIEAUX AUTORISÉS

- cour avant et avant secondaire :
 - acier émaillé ou galvanisé
 - aluminium peint
 - fer forgé
 - fonte
 - planches, treillis ou perches de bois
 - PVC ou résine de synthèse
- cour latérale et arrière :
 - tous les matériaux autorisés en cour avant
 - broche maillée losangée galvanisée ou recouverte de vinyle

HAUTEUR MAXIMALE (voir croquis 1, 2, 3 et 4)

- clôture :
 - cour avant : 1,20 m
 - cour latérale et arrière : 2 m
 - en coin de rue, une clôture de 2 m est autorisée dans la cour avant secondaire donnant sur le mur de côté de la résidence.

Attention, l'utilisation de la broche maillée losangée est interdite dans cette portion de clôture

MODE D'INSTALLATION

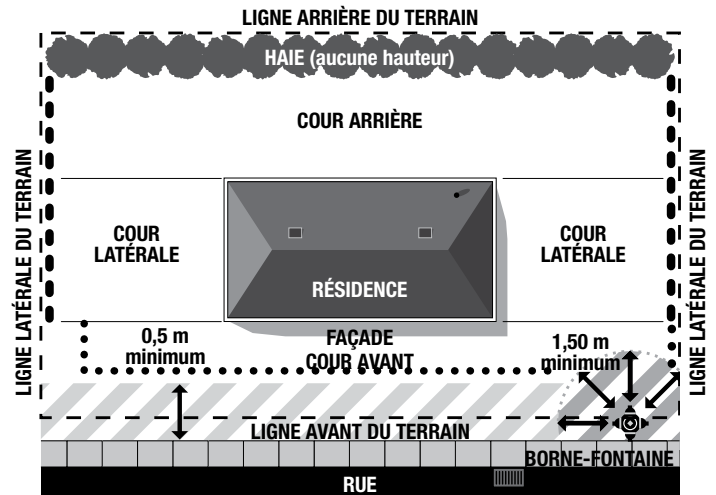
- solidement ancrée au sol de manière à résister aux effets répétés du gel et du dégel
- niveau vertical et assemblage solide constitué d'un ensemble uniforme de matériaux

ENTRETIEN

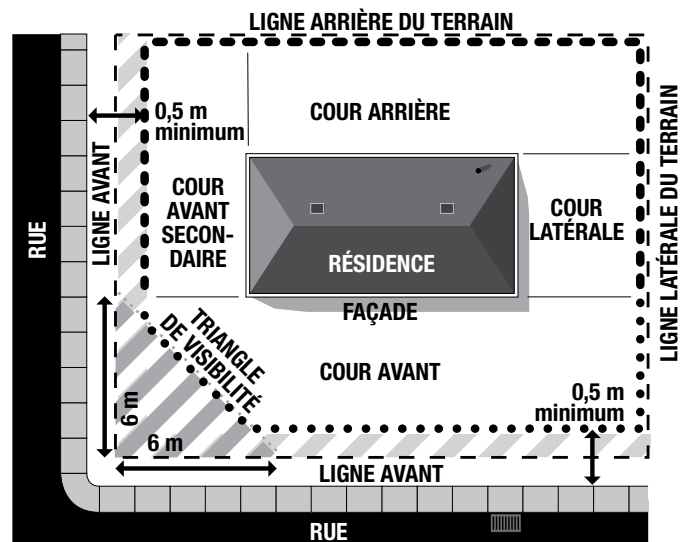
- maintenues en bon état pour garder leur aspect
- clôtures de bois ou de métal peintes ou teintées

CLÔTURE ENTOURANT UNE PISCINE OU UN SPA

- des conditions supplémentaires de sécurité s'appliquent pour une clôture entourant une piscine ou un spa, consultez les fiches d'information sur les piscines (fiches 6, 7, 8, 9 ou 10) pour obtenir ces conditions.



CROQUIS 1 – INSTALLATION SUR UN TERRAIN INTÉRIEUR



CROQUIS 2 – INSTALLATION SUR UN TERRAIN EN COIN DE RUE

LÉGENDE



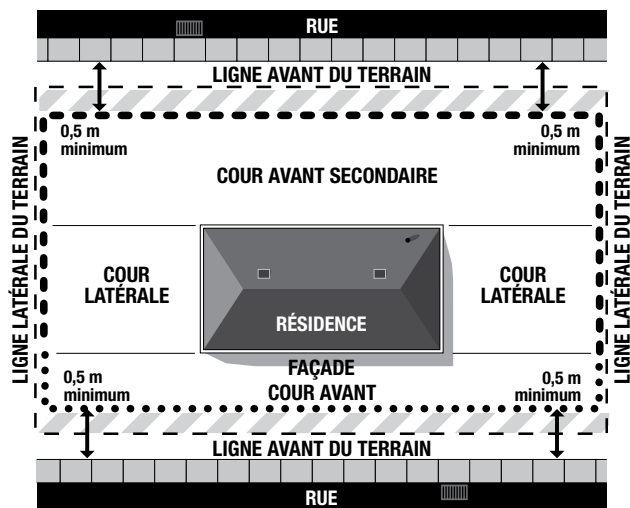
Décembre 2019

Le présent document est un outil d'information. Les règles prévues aux règlements d'urbanisme ont été synthétisées. Le requérant a la responsabilité de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

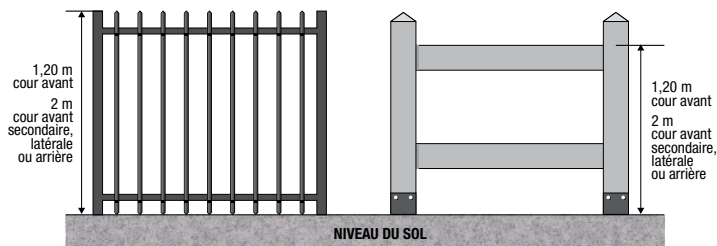
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Consultez le site Web de la Ville au ville.quebec.qc.ca/reglementation.





CROQUIS 3 – INSTALLATION SUR UN TERRAIN TRANSVERSALE



CROQUIS 4 – EXEMPLE DE CLÔTURE AJOUTÉE À 80 %

LÉGENDE



Localisation interdite



Distance minimale de dégagement



Hauteur maximale pour les clôtures